Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_171-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VALENTI et VOISIN
MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
11 décembre 2023
Acte n° **2023-171**

Absent(s) représenté(s) :
Mme VITET a donné procuration M. BATAILLE
M. JÉROME a donné procuration à M. FRANCHINA
M. PILET a donné procuration à M. BONNET

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : M. BARBA

Conseillers présents :
29

Secrétaire de séance : M. BONNET Christophe

Date de la convocation :
4 décembre 2023

Thème : 7.10 – DIVERS

Objet : Aide financière aux sinistrés de la dépression Elisa – Inondations dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que les violentes précipitations qui se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime ont provoqué des crues historiques entrainant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et sur les habitations.

Elle expose que face à cette situation dramatique, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités (AMF) et la protection Civile ont décidé de lancer un nouvel appel commun national aux dons financiers. Chaque don permettra à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer le matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre leur prise en charge dans les meilleures conditions possibles, ainsi que le déblayage, nettoyage et remise en état de leur habitation.

En conséquence, suite à la réunion de la commission des finances du 4 décembre 2023, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'AMF-Protection Civile une aide financière d'un montant de 5 000,00 € pour aider les sinistrés de la dépression Elisa.

Entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de verser à l'AMF-Protection Civile une aide financière d'un montant de 5 000,000 € pour aider les sinistrés de la dépression Elisa.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le 13/12/2023
ID : 031-213101876-20231211-2023_171-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2023 – acte n° 2023-171 – page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Aide financière aux sinistrés de la dépression Elisa – Inondations dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine Maritime

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BONNET Christophe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 13 DEC. 2023